

ANNEXE 4

3 Contributions remises lors des permanences

1 Courrier remis lors d'une permanence

1 Courriel reçu via la Préfecture

Le 28 Août 2022

A l'attention de Monsieur le Prefet et
du Commissaire Enquêteur

Je me présente : Jean-Paul de SAINTE-JARRESVILLE
propriétaire - Exploitant de la parcelle ZC 43
lieu-dit " Vallée Jademoiselle ", située en contre-Pes de
l'éclienne envisagée.

Il y a environ 20 ans, le territoire de Buire Sec
a fait l'objet d'un remembrement.

Je me suis retrouvé dans un secteur avec
de gros problèmes hydrauliques. Le géomètre ainsi
que la commission de remembrement de l'époque
ont validé différents ouvrages pour atténuer
ce problème d'érosion qui aboutissait sur le
hameau de Romont.

Ces ouvrages étaient constitués d'une bande
enherbée de 9m de large, de l'implantation
d'une haie sur celle-ci, de la création de
diverses fossés et de deux bassins de rétention.

Aujourd'hui, Inovent remet en question une
partie de ces ouvrages (Bande enherbée et haie)
Tout ceci finançait par de l'argent public et
appartenant à l'ensemble des propriétés
situées dans le périmètre de remembrement
et dont l'AFR de Buire Sec a la charge
de maintenir et d'entretenir ces ouvrages

grâce aux prélèvements de taxes faites sur l'ensemble des propriétaires.

Par quel bien Innovent se permet d'arracher cette haie? Oui, en tant que propriétaire, je n'ai été averti de rien. Sauf erreur de ma part, je n'ai vu dans aucun dossier d'Etude hydraulique concernant le terrain où veut être implantée l'éolienne.

Concernant la bande enherbée, Innovent veut l'utiliser et l'empierrer.

D'après le cahier des charges, le profil d'un chemin d'accès. L'emprise serait de 5,50m dont 4m de largeur utile. Problème: entre la haie et la limite extérieur de la bande enherbée, il n'y a moins de 4m. A part arracher la haie, il serait impossible de l'implanter.

Je tiens à préciser aussi que la parcelle qui est susceptible d'accueillir cette futur éolienne est desservi par un chemin de remembrement viabilisé.

Les douze autres éoliennes qui ont été installées précédemment, ont toutes créer un chemin dans la parcelle concernée.

Le propriétaire et l'exploitant touchent des indemnités pour cela.

Viabiliser une bande enherbée provoquerai du ruissellement supplémentaire.

Conclusion :

Aujourd'hui, le problème hydraulique est résolu dans ce secteur.

Arracher cette haie qui a mis dix ans à s'implanter et à jouer son rôle contre l'érosion n'a aucun sens.

Un autre point, cette éolienne sera la seule visible des remparts de Fontenault S/Per.

Contrairement aux douze autres qui sont cachées par des obstacles naturels (Boisement)

Il y a assez de surfaces à Beure le Sec pour pouvoir l'implanter et d'éviter tout ce désordre.

Soit vers le Nord, soit vers l'Ouest.

Je me mets à disposition du Préfet et de ses services pour venir constater sur le terrain et de trouver des solutions.

Voir Annexes : → sens flux des écoulements des eaux.

→ Plan de Masse des différents ouvrages Hydrauliques.

Bien à Vous

Jean-Paul de SAINTE MARIEVILLE
2 ferme de St Nicolas

62170 Beaumene - Saint-Jarvis

06 67 30 5158



 Ecoulement des Eaux

 Parcelle exploitée par
Jean-Paul de Ste Paresville



Bande
enherbée
⊕ Raie

Emplacement
future
écluse



fossés

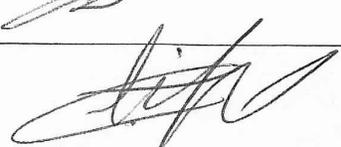
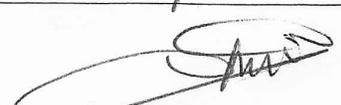
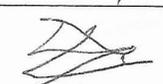
Bassin de
rétention

Hameau de
Romont

NON à l'arrachage de notre haie

Une haie de plus de 630 mètres de long, plantée il y a plus de 20 ans est menacée. Elle permet de réduire le volume et la vitesse des ruissellements. De limiter les phénomènes d'érosion des sols. Elle protège les cultures. Elle ralentit les inondations sur la route départementale D939., se déversant sur le Hameau de Romont. Elle constitue également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale. Cette même haie doit être supprimée, ou déplacée au risque de ne jamais reprendre. Ce choix fait par la Société Innovent permettra de créer un passage pour laisser libre accès aux camions transportant UNE éolienne. Sachant que ce passage, peut être fait le long du champ voisin (terrain ou sera implanté l'éolienne), sans même avoir à détruire ce que l'on nous demande de préserver.

La région finance la plantation des haies, nous conseille de mettre en place des ouvrages végétalisés, de protéger la faune et la flore. La société Innovent veut arracher cette haie, uniquement pour créer un passage.

NOM-PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
CAHME Christian	Buire le sec	
quenehen Isabelle	Buire le sec Rue Rugeville	
MASSON Puyman	Buire le sec	
FOIRATIER FABRIEN	Buire le sec	
Blaud René	Buire le sec	
DHOYE Stéomb	TORTÉFONTAINE	
CALIPPE THOMAS	BUIRE LE SEC	
Muret Michel	Buire le sec	
FLASQUE Cathy	Buire le sec.	
Lovisse Sée L	campagne de Vesdins	

La société de chasse de Buire Le Sec, s'oppose à la destruction d'une haie.

NON à l'arrachage de notre haie

Une haie de plusieurs mètres de long, plantée il y a plus de 20 ans est menacée. Elle permet de réduire le volume et la vitesse des ruissellements. De limiter les phénomènes d'érosion des sols. Elle protège les cultures. Elle ralentit les inondations sur la route départementale D939., se déversant sur le Hameau de Romont. Elle constitue également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale. Cette même haie doit être supprimée, ou déplacée au risque de ne jamais reprendre. Ce choix fait par la Société Innovent permettra de créer un passage pour laisser libre accès aux camions transportant UNE éolienne. Sachant que ce passage, peut être fait le long du champ voisin (terrain ou sera implanté l'éolienne), sans même avoir à détruire ce que l'on nous demande de préserver.

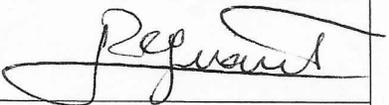
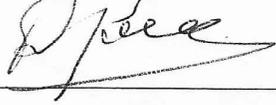
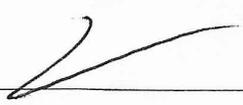
La région finance la plantation des haies, nous conseille de mettre en place des ouvrages végétalisés, de protéger la faune et la flore. La société Innovent peut arracher une haie, uniquement pour créer un passage.

NOM-PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
de Saint Jareville JP	Beaumont St Martin Ferme de St Nicolas Agriculteur	
EURARD Laurent	BOISJEAN Agriculteur	
François DUBAY	Maire de BOIS-JEAN	
Maje Anthony	Agriculteur propriétaire annexant la haie au hameau	
Gilbert Bernard	33 rue de l'église Boisjean Agriculteur	
Sanguet guislain	2 Rue de la maladrerie Buire le Sec	
SOISSONS Guillaume (agriculteur)	9 Rue principale 68130 FRAITECOURT	
Poidevin Alain	campagne les Hesdins	
KETT Michel	Campagne	
Delasque Chantal	Buire le Sec	

NON à l'arrachage de notre haie

Une haie de plus de 630 mètres de long, plantée il y a plus de 20 ans est menacée. Elle permet de réduire le volume et la vitesse des ruissellements. De limiter les phénomènes d'érosion des sols. Elle protège les cultures. Elle ralentit les inondations sur la route départementale D939., se déversant sur le Hameau de Romont. Elle constitue également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale. Cette même haie doit être supprimée, ou déplacée au risque de ne jamais reprendre. Ce choix fait par la Société Innovent permettra de créer un passage pour laisser libre accès aux camions transportant UNE éolienne. Sachant que ce passage, peut être fait le long du champ voisin (terrain ou sera implanté l'éolienne), sans même avoir à détruire ce que l'on nous demande de préserver.

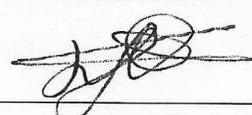
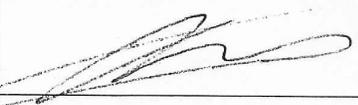
La région finance la plantation des haies, nous conseille de mettre en place des ouvrages végétalisés, de protéger la faune et la flore. La société Innovent veut arracher cette haie, uniquement pour créer un passage.

NOM-PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
DESELLE	1 AU. 13 TRERID	
MOILLARD Roger	128 Impasse Petit garde Rang - du - Fliers	
Regnaud Jean Luc	5 Chemin de Rue à Wallyhaucamp	
Jacques Paul	26 Rue Nantilly	
Race Nicolas	5 Rue du gazin wadiconst	
Dubray Dr. 20	→ 19 Rue du - Loup	
Dominique Puisin	42 R D 939 62170 Beuthin	
MASSON Lucid	Le camp de l'Est	
Regnaud Jean	Rampasse	
	Martinet	

NON à l'arrachage de notre haie

Une haie de plus de 630 mètres de long, plantée il y a plus de 20 ans est menacée. Elle permet de réduire le volume et la vitesse des ruissellements. De limiter les phénomènes d'érosion des sols. Elle protège les cultures. Elle ralentit les inondations sur la route départementale D939., se déversant sur le Hameau de Romont. Elle constitue également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale. Cette même haie doit être supprimée, ou déplacée au risque de ne jamais reprendre. Ce choix fait par la Société Innovent permettra de créer un passage pour laisser libre accès aux camions transportant UNE éolienne. Sachant que ce passage, peut être fait le long du champ voisin (terrain ou sera implanté l'éolienne), sans même avoir à détruire ce que l'on nous demande de préserver.

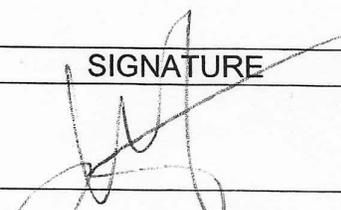
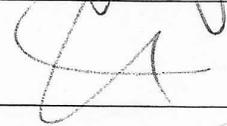
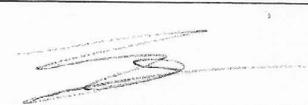
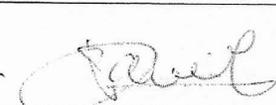
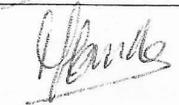
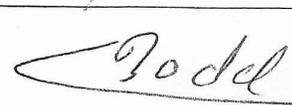
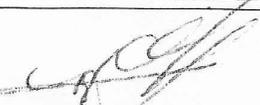
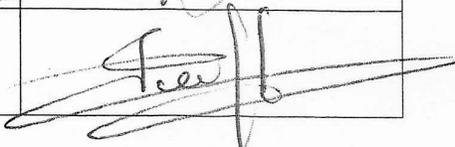
La région finance la plantation des haies, nous conseille de mettre en place des ouvrages végétalisés, de protéger la faune et la flore. La société Innovent veut arracher cette haie, uniquement pour créer un passage.

NOM-PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
Saroge Seon Juc	11 Bis Route Coupignys Beaul	
Salmon Maxime	153, Rue d'Esgrange Bazinghem	
Delbos Alexis	37 Bis Rue du Point du Jour peires	
RAMEY Charles	3 place de la Mairie BEUSSANT	
Sueur Serge	7 Route de Verton à Waben	
Debie Xavier	14 Rue de la Haie d'Aubrie waben	
Trude Stève	2 Rue de Riquiposse	
FABIS Maximilien		
PETIT Auroch		
DAULLE Hubert	72 Allée des Eucalypts Le Touquet	

NON à l'arrachage de notre haie

Une haie de plus de 630 mètres de long, plantée il y a plus de 20 ans est menacée. Elle permet de réduire le volume et la vitesse des ruissellements. De limiter les phénomènes d'érosion des sols. Elle protège les cultures. Elle ralentit les inondations sur la route départementale D939., se déversant sur le Hameau de Romont. Elle constitue également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale. Cette même haie doit être supprimée, ou déplacée au risque de ne jamais reprendre. Ce choix fait par la Société Innovent permettra de créer un passage pour laisser libre accès aux camions transportant UNE éolienne. Sachant que ce passage, peut être fait le long du champ voisin (terrain ou sera implanté l'éolienne), sans même avoir à détruire ce que l'on nous demande de préserver.

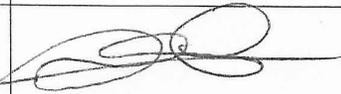
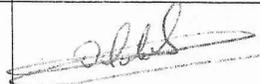
La région finance la plantation des haies, nous conseillons de mettre en place des ouvrages végétalisés, de protéger la faune et la flore. La société Innovent veut arracher cette haie, uniquement pour créer un passage.

NOM-PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
Jean Francois WATEL	21 Rue de la Rouffille 62170 Baine-le-sec	
Ludovic WATEL	77 Rue Royale 59 Lilt	
Foiratier Franais	24 Rue Riquelme	
GRENONT Emmanuel	4 Rue Lenne 62870 Baine-le-sec	
Daniel Annee	1 chemin des Prés 62170 Marant	
NORVILLE Nathalie	1/2 chemin des prés 62170 Marant	
Victor Frencher	35 Rue Rouffille	
Bodel DAVID	30 Rue Marequette	
AREMOIT Paul	26 Rue de Campagne	
Gou d'ouje Jean Paul	32, route de campagne	

NON à l'arrachage de notre haie

Une haie de plus de 630 mètres de long, plantée il y a plus de 20 ans est menacée. Elle permet de réduire le volume et la vitesse des ruissellements. De limiter les phénomènes d'érosion des sols. Elle protège les cultures. Elle ralentit les inondations sur la route départementale D939., se déversant sur le Hameau de Romont. Elle constitue également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale. Cette même haie doit être supprimée, ou déplacée au risque de ne jamais reprendre. Ce choix fait par la Société Innovent permettra de créer un passage pour laisser libre accès aux camions transportant UNE éolienne. Sachant que ce passage, peut être fait le long du champ voisin (terrain ou sera implanté l'éolienne), sans même avoir à détruire ce que l'on nous demande de préserver.

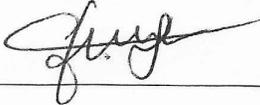
La région finance la plantation des haies, nous conseille de mettre en place des ouvrages végétalisés, de protéger la faune et la flore. La société Innovent veut arracher cette haie, uniquement pour créer un passage.

NOM-PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
Vito Frank	71 Rue de la Bougeville Buire les ses	
DUTOY Romain	32 rue du 24 JTS 50800 A. Bi. 644	
MACQUART Philippe	8 rue de la Nobadrone Buire les	
DUTHOY MATHIEU	Beaucourt	
Sagot Frédéric	54 rue du haut Banc 62600 Berch	
Sagot Guillaume	12 Rue Ammi JEAN ^{er} Delcourt	
KUCERA ←		CY
VITONJ	2 Bis Rue du Bos A Airon Notre Dame	
CAH Guendon Nicols	4 Rue de Harnas Buire les S	
Abbel maris	12 les maisonelles mantenay	

NON à l'arrachage de notre haie

Une haie de plus de 630 mètres de long, plantée il y a plus de 20 ans est menacée. Elle permet de réduire le volume et la vitesse des ruissellements. De limiter les phénomènes d'érosion des sols. Elle protège les cultures. Elle ralentit les inondations sur la route départementale D939., se déversant sur le Hameau de Romont. Elle constitue également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale. Cette même haie doit être supprimée, ou déplacée au risque de ne jamais reprendre. Ce choix fait par la Société Innovent permettra de créer un passage pour laisser libre accès aux camions transportant UNE éolienne. Sachant que ce passage, peut être fait le long du champ voisin (terrain ou sera implanté l'éolienne), sans même avoir à détruire ce que l'on nous demande de préserver.

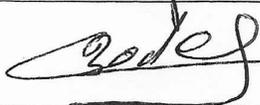
La région finance la plantation des haies, nous conseillons de mettre en place des ouvrages végétalisés, de protéger la faune et la flore. La société Innovent veut arracher cette haie, uniquement pour créer un passage.

NOM-PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
Flasque - Francis	14 rue des Priez 62870 Buire le sec	
Delaunay Sabine	6 Allée des Pleurots 62870 Buire le sec	
Delanda Stakie	6 allée des Pleurots 62870 Buire le sec	
ROSAN Dominique	3 Rue du grand Bois Huré Boussieu 62170	
MASSON Jerome	51 rue aire sur la lys 62930 offrin	
Brisis Franck	60 rue principale 62140 Houvriez	
Geiger Philippe	ch de la ferme d'Aluise Wailly Beauvais	
Coylet Christelle	Rue de Boyeon Wailly Beauvais	
GucheneB NAXENCE	33 route de Bossuit 62170 Popine	
Soudara MARC	6. Rue de FRESNE buire le sec	

NON à l'arrachage de notre haie

Une haie de plus de 630 mètres de long, plantée il y a plus de 20 ans est menacée. Elle permet de réduire le volume et la vitesse des ruissellements. De limiter les phénomènes d'érosion des sols. Elle protège les cultures. Elle ralentit les inondations sur la route départementale D939., se déversant sur le Hameau de Romont. Elle constitue également un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale. Cette même haie doit être supprimée, ou déplacée au risque de ne jamais reprendre. Ce choix fait par la Société Innovent permettra de créer un passage pour laisser libre accès aux camions transportant UNE éolienne. Sachant que ce passage, peut être fait le long du champ voisin (terrain ou sera implanté l'éolienne), sans même avoir à détruire ce que l'on nous demande de préserver.

La région finance la plantation des haies, nous conseille de mettre en place des ouvrages végétalisés, de protéger la faune et la flore. La société Innovent veut arracher cette haie, uniquement pour créer un passage.

NOM-PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
FRUNETZ Gaetan	33 Bis Rue de la Houssaye 62876 Duire le Sec	
SEGRET Hugues	173 rue de l'abricaire 62180 Ray des Liens	
Hanquoy Fabien	21 rue principal 62990 Rayon	
Quienot Raphaël	111 Rue de l'aigl BERNEUC	
HERKVEZ Dany	B071 APP6 Rue de la fosse Dougnivoie Mouville	
DUQUESNOY Dominique	140 Rue de Cheminets 62630 ETAPLES	
DANGER Philippe	54 Rd Brebon 62140 HESDIN	
Verden David	8 chemin des Pres 62770 Blingel	
Liquet Joël	3 Rue du colvain ERIN	
Bodel Jean Marc	30 RUE DU FORT Mallon	

Objet : Remarques sur l'extension du parc éolien de Buire-le-Sec

Le parc actuel de Buire le Sec n'a aucune cohérence visuelle, son intégration paysagère n'a aucune harmonie si ce n'est générer un sentiment d'oppression.

Ce désordre est prégnant dès le rond-point marquant le début de la D939 à 7km à l'ouest du parc actuel. De même à l'Est au niveau de Campagne-les-Hesdin.

Ce fouillis est également remarquable depuis les campagnes aux alentours.

Ce désordre s'amplifiera par cette nouvelle implantation, étant située à 630 m de la E1.

Elle se détachera nettement des éoliennes présentes.

La Chartreuse de Neuville :

La MRAe en page 6 et 7 cite la Citadelle uniquement. La MRAe s'est "fiée" uniquement à l'EI. Elle écrit que *"l'éolienne du projet se distingue clairement dans le paysage (entre les remparts de Montreuil et le projet) contrairement aux autres (implantées) dont la perception est atténuée par le boisement situé en avant du plan. Ce nouvel impact est tempéré par la présence d'autres verticalités dans le paysage : l'éolienne est située entre un boisement et un château d'eau."*

Pourtant, les éoliennes actuelles et celle du projet de Buire-le-Sec sont à équidistance de la Chartreuse et des remparts de Montreuil-sur-Mer, 7 et 6.9km. L'impact des éoliennes est donc identique.

Aucun élément ne perturbe la vue de la Chartreuse vers le projet contrairement à Montreuil-sur-Mer. Les éoliennes existantes et celle du projet (altitude : 80m) sont en surplomb de la Chartreuse située à environ 20m d'altitude. Par contre, elles sont à la même altitude que Montreuil-sur-Mer. L'impact est donc plus prégnant pour la Chartreuse. (Pièces 1 et 2 Photos prises de la Chartreuse)

Dans l'EI :

Dossier RNT

Page 18/22 : Aucune évocation de la Chartreuse.

Extraits : "Les monuments potentiellement impactés sont sauvegardés : citadelle de Montreuil, abbaye de Valloires, motte féodale de Buire le Sec."

Étude paysagère partie 1

Page 39 : Les sites inscrits : la Chartreuse est bien recensée au N° 39 : inscrite à 7km du projet et **il est indiqué qu'elle n'est pas en zone de visibilité**. Pourtant, les éoliennes actuelles sont bien visibles de la Chartreuse.

Page 42 : « Vue du paysage depuis les remparts en direction du Nord-Est » La **Chartreuse nichée dans les arbres** est encadrée et est indiqué : « **PE de l'Épinette** » sans d'autre indication.

Page 43 : il est écrit : *"Des enjeux patrimoniaux secondaires sont situés en zone intermédiaire : l'ancienne Chartreuse de Neuville, la motte féodale de buire le Sec..."*

Or, la Chartreuse distante de 7km du projet est située dans **l'aire d'étude rapprochée** et non en zone intermédiaire.

Les études paysagères et patrimoniales 2, 3, 4, et 5 présentent aucun photomontage permettant d'affirmer toute absence de covisibilité !

L'EI n'évoque jamais le **cône de vue de la Chartreuse** dirigé vers le projet. Ce cône de vue, profond de 5.5 km en direction du parc éolien de Buire-le-Sec existe depuis environ 2005 par l'UDAP.

Ce cône de vue n'a pas été réactualisé, mais les faits sont là, les éoliennes sont bien visibles de la Chartreuse. (Pièce 3 cône UDAP) (pièce4 Cône Airelle 7 Vallées 2007)

En résumé : la Chartreuse a été délibérément écartée par la Société Innovent. La MRAe a été bernée.

En 2007, dans l'EI "Parc éolien de la ZDE ouest du Pays des 7 Vallées" d'Innovent dans le volet paysager :

Page 12 : **l'inventaire des Monuments et Sites classés ne liste pas la Chartreuse.** (Pièce 5)

Page 46 : Sur la « **Carte des prises de vue depuis les monuments historiques** », les remparts de Montreuil, l'Eglise d'Ecuires, l'Eglise de Brimeux sont indiqués. **Par contre, la Chartreuse n'apparaît pas** sur cette carte. (Pièce 6)
Déjà en 2007 lors du dépôt du dossier en préfecture, la Chartreuse avait été délibérément écartée par la Société Innovent.

Les Haies :

La MRAe écrit page 3/9 : " *Le site du projet d'éolienne est à 72m d'une haie qui sera arrachée et replantée pour respecter la distance de 200m.*"

Page 8/9 : la MRAe recommande d'éviter en priorité la haie qu'il est prévu de détruire en déplaçant l'éolienne à une distance d'au moins de 200m en bout de pale des zones importantes pour les chiroptères.

Aucune étude n'a été effectuée pour le déplacement de cette haie ni même le déplacement de l'éolienne dans une quelconque variante : Extrait MRAe: "*Aucune variante permet d'éloigner le projet à plus de 200 m en bout de pale de cette haie..*"

Une pétition de chasseurs demande le non-déplacement de cette haie.

Cette haie risque fort de rester en place.

Actuellement, il existe **4 haies visibles** de la D939. Elles sont situées aux pieds des éoliennes côté ouest, et plantées perpendiculairement à cet axe routier.

Les préconisations Eurobats pour la protection des chiroptères ne sont pas respectées.

Pour toutes ces raisons, cette éolienne en extension doit être refusée.

Yves Grioche SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) "Sites et Monuments"



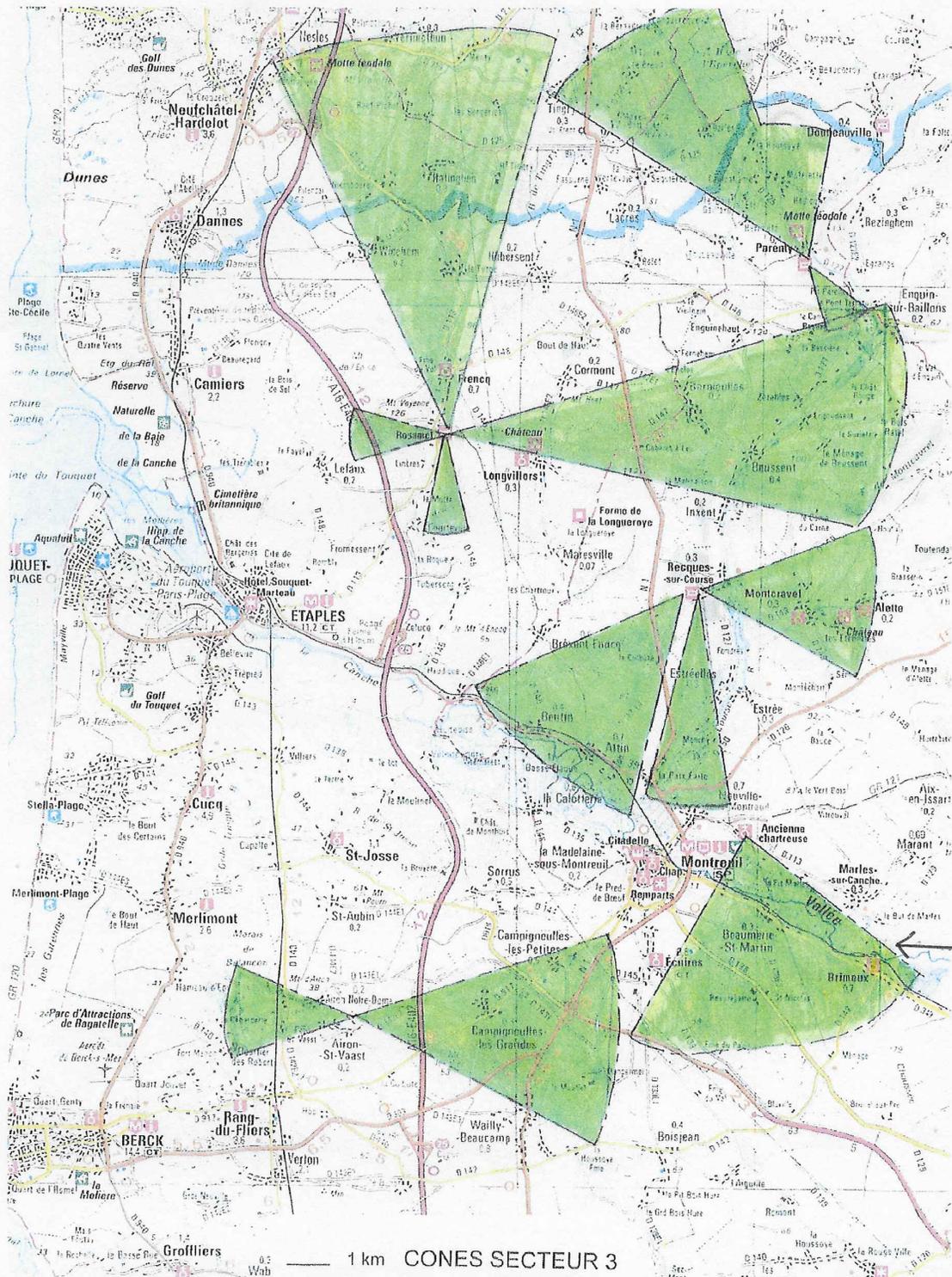
Piece 1



Pièce 2



Pièce 3

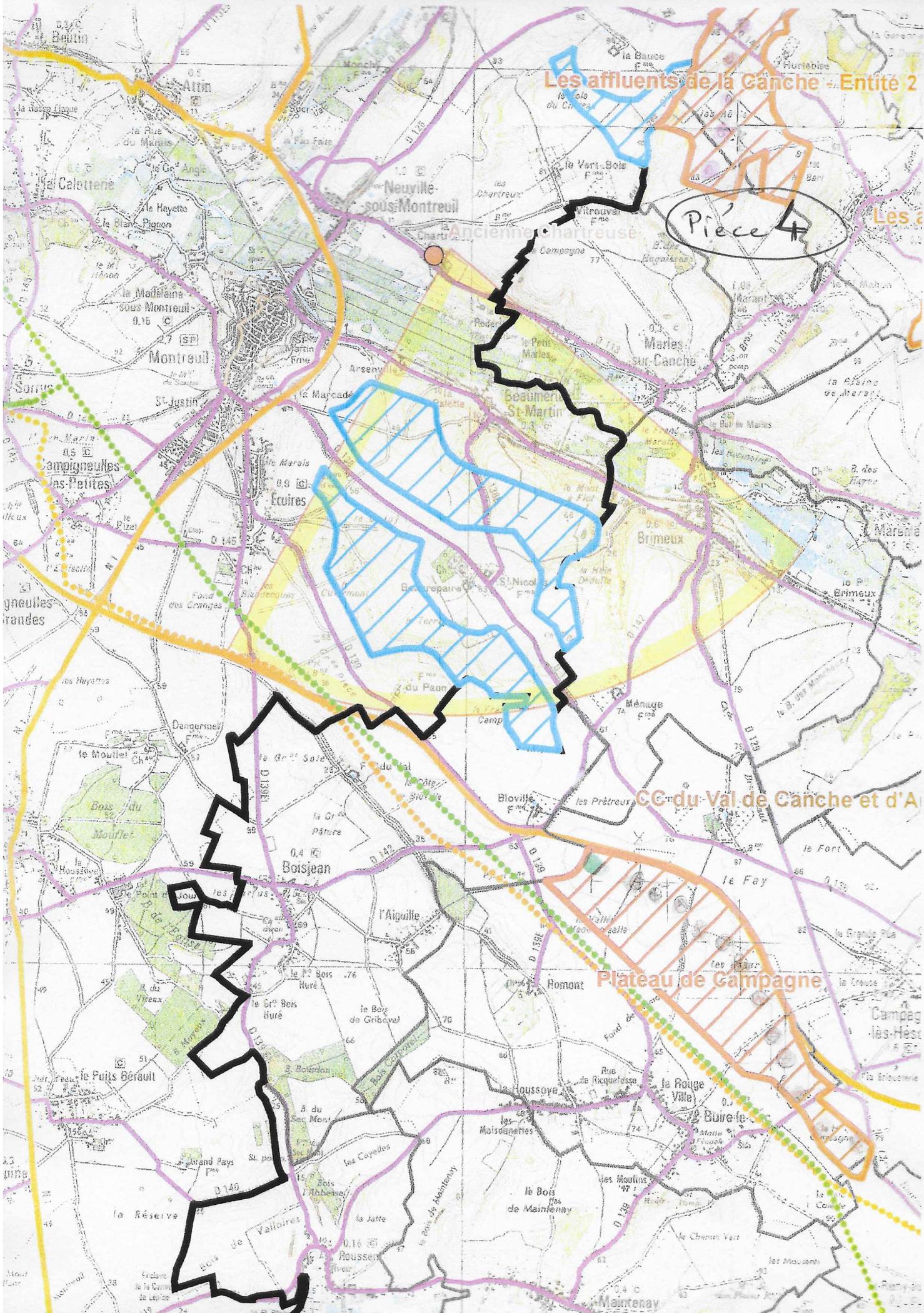


Les affluents de la Canche - Entité 2

Pièce 4

CC du Val de Canche et d'A

Plateau de Campagne



Pièce 5

Monuments et Sites classés du territoire étudié

la distance de l'éolienne la plus proche) Nous étudierons plus loin les covisibilités éventuelles avec ces sites.

COMMUNE	Monument	Protection	Date de prot.	Type monument	Datati
Campagne-lès-Hesdin (3,4 km)	Château Le Valivon	Inscrit	6 juin 1977	château	175
Argoules (4,8 km)	Anc. abb. de Valloires	Classé	9/17/1964	Parcs et jardins	18 ^{em}
Argoules (5 km)	Tilleul, place de l'Eglise	SC	1/8/1954	Arbre isolé	sans
Buire-le-Sec (1,3 km)	Motte féodale	IMH	16 juil 1982	Site pittoresque	Moyen-
Douriez (5,6 km)	Eglise de la Nativité de Notre-Dame	IMH	16 déc 1982	Relig. / culturel	16 ^{em}
Ecuire (5,8 km)	Eglise	ISMH	10 juin 1926	Relig. / culturel	16 ^{em}
Namport (9 km)	Jardin d'agrément, château et golf	Pré-inventaire		Site pittoresque	sans
Tortefontaine (8,2 km)	Ferme de l'Abbaye de Dommartin	ISMH	30 oct. 1991	Civil	12 ^{em}
Beaurainville (6,1 km)	Ruines du château de Lianne	SC	30 avril 1919	château	14 ^{em}
Brimeux (4,2 km)	Eglise (tour et chœur)	SC	25 nov. 1985	Relig. / culturel	sans
Gouy-Saint-André (4,5km)	Ancienne abbaye	Si	28 janv 1970	Relig. / culturel	sans
Maintenay (4 km)	Eglise	SC	29 nov. 1907	Relig. / culturel	sans
Maintenay (4 km)	Motte féodale	Si	16 juil. 1982	Civil	sans
Maintenay (4 km)	Abbaye	SC	17 sept. 1964	Relig. / culturel	sans
Marles-sur-Canche (5,5km)	Ancienne chartreuse Notre-Dame des Prés	Si	28 déc. 1993	Civil	sans
Montreuil (7,2 km)	Citadelle	MH	18 déc. 1926	Militaire	13 ^{em}
Montreuil (7,2 km)	Ruines des remparts	MH	10 sept. 1913	Militaire	13 ^{em}
Montreuil (7,2 km)	Hôtel Dieu	IMH	28 juil. 2000	Civil	16 ^{em}
Saulchoy (3,7 km)	Abbaye	SC	17 sept. 1964	Relig. / culturel	sans
Hesdin (12 km)	Abbaye de Saint-André-au-Bois	IMH	28 oct. 1926	Relig. / culturel	17 ^{em}
Hesdin (12 km)	Hôtel de ville	IMH	2 déc. 1946	Civil	16 ^{em}

Choix du site et du parti pris d'aménagement

Élection du site de Buire-le-Sec

Le choix d'un site éolien se définit selon deux types de critères:

- critères de faisabilité technique
- critères d'acceptabilité environnementale et sociale.

Si ces critères d'acceptabilité sociale et environnementale, figure au premier chef l'impact prévisionnel sur le **paysage**.

Il a été choisi dans une zone ventée et à distance satisfaisante du poste électrique de Sorrus, pour le moindre impact paysager et environnemental. Le plan paysager, il convenait de s'éloigner autant que possible des paysages sensibles de la baie de la Canche, de la baie d'Authie et des villes d'Hesdin et de Montreuil. C

Remparts de Montiquil



Eglise d'Ecures

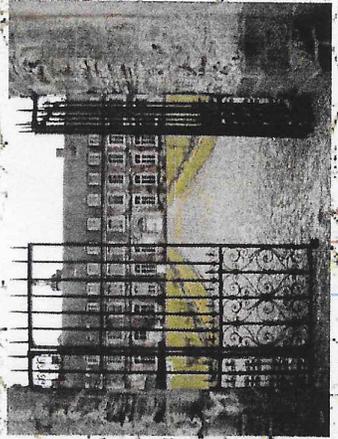


Eglise de Brimetix

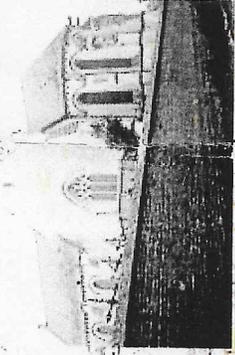


Chateau Le Valinon,
Campagne-les-Hesdin

Motte féodale,
Buire-le-Sec

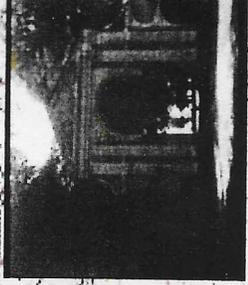


Eglise de Mautenay



Abbaye de Vallières,

Argoules



Abbaye de Gouy, Saint

Agnès et Claude BOUCHER

CAMPAGNE LES HESDIN

Courrier déposé à la
 permanence du CE
 le 23/09/2022

A quoi bon argumenter de nouveau sur le fait que nous sommes opposés à l'implantation d'éolienne sur le territoire de Buire le Sec, puisque lors de la précédente enquête publique, 90 % des avis exprimés étaient contre cette implantation et l'enquêteur public a donné un avis favorable.

L'électricité pseudo écologique produite n'est qu'intermittent et actuellement, la France achète surtout en Allemagne de l'énergie produite par des centrales à charbon !!!

L'implantation des parcs éoliens se rapproche inexorablement des sites classés et on nous parle chaque jour de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement ???

Les éoliennes ne servent qu'à enrichir les promoteurs et les propriétaires terriens.

Quand va-t-on enfin prendre en considération l'avis des riverains et prendre en compte leur santé ? Une étude révélerait la réalité des effets négatifs des infrasons et du bruit occasionnés tels que des acouphènes, des céphalées, des problèmes de tension artérielle et même cardiaques, sans oublier la dévaluation immobilière.

A. Boucher



Récapitulatif du commentaire déposé le 7 septembre 2022

Auteur:

Etienne GERARD

Adresse de messagerie:

etigerard@gmail.com

Sujet:

Impact sonore sur la commune de Campagne-Les-Hesdin

Message:

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin de vous faire part de l'impact sonore du parc Eolien sur la commune de Campagne-Lès-Hesdin.

Je suis propriétaire d'une maison sur cette commune située dans la résidence de la Grenouillère, en face de ces éoliennes et dans le couloir des vents dominants d'ouest. Nous subissons par les vents d'ouest le bruit de la rotation des pales des éoliennes qui est un bruit sourd basse fréquence, audible à l'extérieur et à l'intérieur de notre logement. A ce jour, je n'ai pas trouvé d'études évaluant l'impact sonore de ces éoliennes sur les habitations environnantes selon les vents dominants. J'ai donc, à ce titre, plusieurs questions:

- Quels sont les seuils définis, mesurés et dans quelles conditions?*
- Quel est l'impact actuel du parc éolien sur l'environnement sonore de Buire-Le-Sec par rapport à celui subit par les habitations limitrophes de Campagne-Les-Hesdin?*
- Pouvez-vous communiquer une étude comparant ces deux communes dans la configuration du parc actuel et dans la future configuration.*
- Avez-vous envisagé de déplacer les éoliennes actuelles afin de réduire cette nuisance sonore?*

Je vous remercie pour votre retour.

Sincères salutations,

Etienne Gerard

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.